



## LIGNES DIRECTRICES

### Fonds de traduction pour les communications en français dans le secteur du tourisme

L'Association franco-yukonnaise (AFY) dispose d'un fonds jusqu'au 31 mars 2024, pour permettre la traduction de supports de communication aux entreprises touristiques offrant des services en français et aux organismes à but non-lucratifs promouvant la destination Yukon.

#### Organismes admissibles

- Entreprises touristiques qui offrent des services en français.
- Organisme à but non-lucratif qui offrent des services touristiques en français et/ou promeuvent la destination Yukon.

#### Projets admissibles

- Traduction et production de supports de communication en français (papier et/ou en ligne)

#### Examen de la demande

Nous examinerons les demandes selon le principe du premier arrivé, premier servi. Nous accuserons réception de votre demande, mais il est possible que nous vous contactions pour préciser certains points de votre demande. Les projets, les activités et les montants accordés sont approuvés au cas par cas. Vous pourriez ne recevoir qu'une partie du financement demandé.

#### Présentation de la demande

- Contacter l'AFY à [tourisme@afy.ca](mailto:tourisme@afy.ca) ou au 867 668-2663, poste 232.
- Remplir le formulaire de demande.
- Fournir un ou des devis détaillés.

#### Date limite de dépôt des demandes

Le 8 mars 2024

#### Entente de financement

Si votre projet est approuvé, nous préparerons une entente de financement avec les modalités et les conditions.

#### Versement

**Initial** : 70 % des fonds approuvés seront versés à la signature de l'entente.

**Final** : la balance, jusqu'à 100 % de l'entente selon les dépenses réelles du projet, sera versée sur présentation du rapport final.

**Rapport final du projet**

Pour obtenir le versement final, merci de remettre votre rapport au plus tard le 31 mars 2024 avec factures et reçus.

**Réalisation du projet ou de l'activité**

Vous devrez réaliser le projet ou l'activité conformément à l'entente de financement.